

GUIDE DE LA PERSONNE TRAITÉE PAR HÉMODIALYSE

asdr
association de soins à domicile à La Réunion



Bienvenue à l'ASDR

Vous êtes à présent traité(e) par dialyse.
Un nouveau mode de vie commence pour vous.

Vous trouverez dans ce guide des informations sur
le déroulement de vos séances de dialyse.

Nous sommes à votre service pour vous accompagner
et vous permettre de retrouver rapidement une qualité
de vie satisfaisante en dépit des contraintes du traitement.

N'hésitez pas à nous interpeller
pour tout complément d'information.

Bonne lecture.

L'équipe de l'ASDR.

Contact : dialyse@asdr.asso.fr

Sommaire

GUIDE DE LA PERSONNE TRAITEE PAR DIALYSE 2021

LES CENTRES DE DIALYSE DE L'ASDR page 6

LES MODALITÉS DE TRAITEMENTS PROPOSÉES À L'ASDR page 7

- L'unité de dialyse médicalisée
- L'unité d'autodialyse
- L'hémodialyse à domicile
- Le bilan pré-greffe

LA PRISE EN CHARGE A L'ASDR page 9

- Prise en charge administrative
- Prise en charge médicale
- Prise en charge paramédicale
- Prise en charge psychologique
- Prise en charge sociale
- Prise en charge diététique
- Pris en charge biomédicale

L'EDUCATION THERAPEUTIQUE DU PATIENT page 11

LE TRANSPORT page 13

- Vos déplacements et voyages

LE REIN page 14

- Anatomie des reins
- Insuffisance rénale chronique

LES DIFFÉRENTS TRAITEMENTS POSSIBLES page 16
- L'hémodialyse

LES AUTRES TRAITEMENTS EXISTANTS page 17

HYGIÈNE DE VIE page 18

GLOSSAIRE page 21

ANNEXE 1 page 22

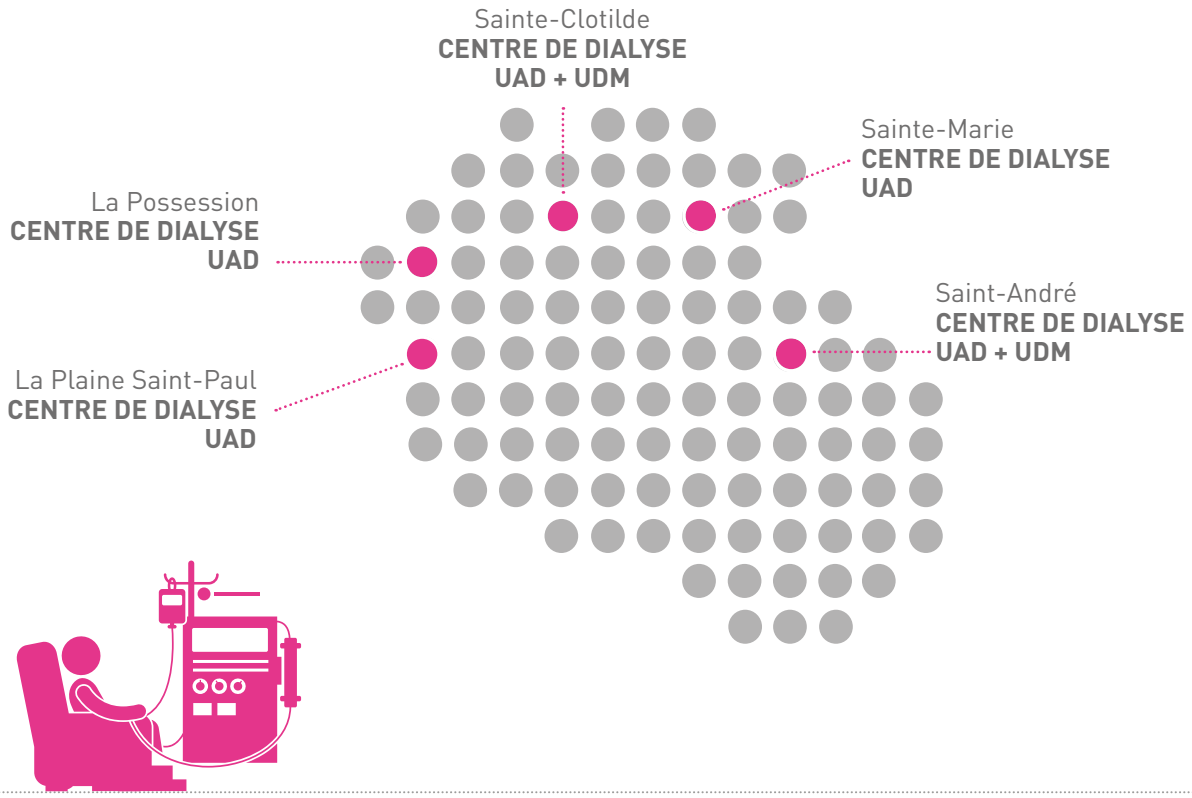


Ce livret est mis est en complément des informations dispensées par le néphrologue et l'équipe de votre centre de dialyse. Les informations présentes ne sont pas exhaustives et ne traitent pas des cas particuliers.

L'ASDR propose 2 types de centres :

des unités de dialyse médicalisées et des unités d'autodialyse.

Pour être plus proche de votre domicile, l'ASDR vous propose 5 centres de dialyse



UAD : unités d'autodialyse - **UDM :** unités de dialyse médicalisées

Les modalités de traitements proposées à l'ASDR

L'ASDR propose une prise en charge des patients en hémodialyse. Cette méthode se réalise de manière ambulatoire, c'est-à-dire que votre présence au centre ne nécessite que quelques heures, le temps de votre traitement. Une fois votre séance terminée, vous pouvez rentrer chez vous. A votre admission, les horaires de vos séances vous sont communiqués.

En France, il existe 3 types de centres d'hémodialyse. Chacun est adapté à votre autonomie et votre état de santé. Le néphrologue vous proposera le type de centre qui est le plus adapté pour vous.

L'unité de dialyse médicalisée (UDM)

Un médecin néphrologue est d'astreinte tout le long de votre séance de dialyse. Il exerce une visite au cours de votre séance au moins une fois par semaine.

L'unité d'autodialyse (UAD) :

Un médecin néphrologue est d'astreinte tout au long de votre séance de dialyse. Il exerce une visite au cours de votre séance au moins une fois par mois. En fonction de votre autonomie, l'autodialyse peut être simple (UADS) ou assistée (UADA). L'autodialyse simple nécessite une formation technique rigoureuse, car vous êtes amené à réaliser votre séance de dialyse seul. L'autodialyse simple offre plus de flexibilité en termes d'horaires.

L'hémodialyse à domicile

Après une période de formation en centre de dialyse pour vous et votre accompagnant, lorsque vos connaissances seront jugées suffisantes, le service biomédical et technique de l'ASDR installera le matériel nécessaire à votre domicile. Vous pourrez effectuer vos séances de dialyse à votre convenance entre 6h00 et 21h30. Cette modalité peut être assurée par l'ASDR.

Le bilan pré-greffe

Si vous souhaitez être greffé, n'hésitez pas à évoquer ce choix avec votre médecin néphrologue ou votre infirmier. Un bilan pré-greffe, en fonction de votre état de santé général, sera réalisé ainsi que des examens complémentaires.
A l'ASDR, une secrétaire se dédie principalement aux « dossiers pré-greffe », elle vous accompagnera également dans vos démarches.

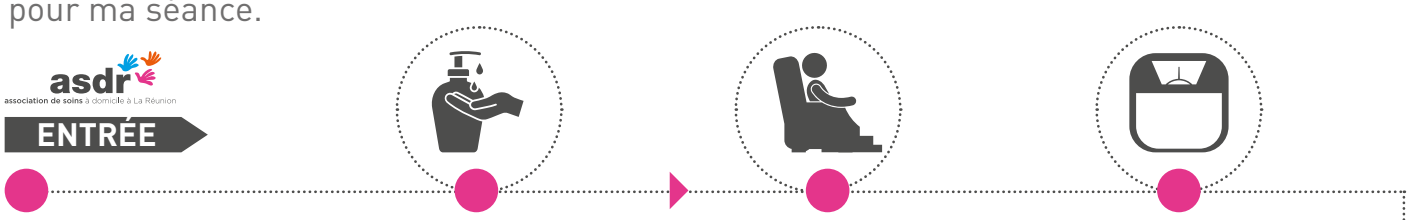
Votre séance type de dialyse à l'ASDR

L'ASDR accueille les patients dans ses centres de dialyses pour leurs trois séances hebdomadaires soit les lundis / mercredis / vendredis, soit les mardis / jeudis / samedis. Il y a trois horaires de dialyse : le matin (6h), l'après-midi (11h) et le soir (16h).

Il est recommandé d'arriver 15 minutes avant l'heure de branchement.

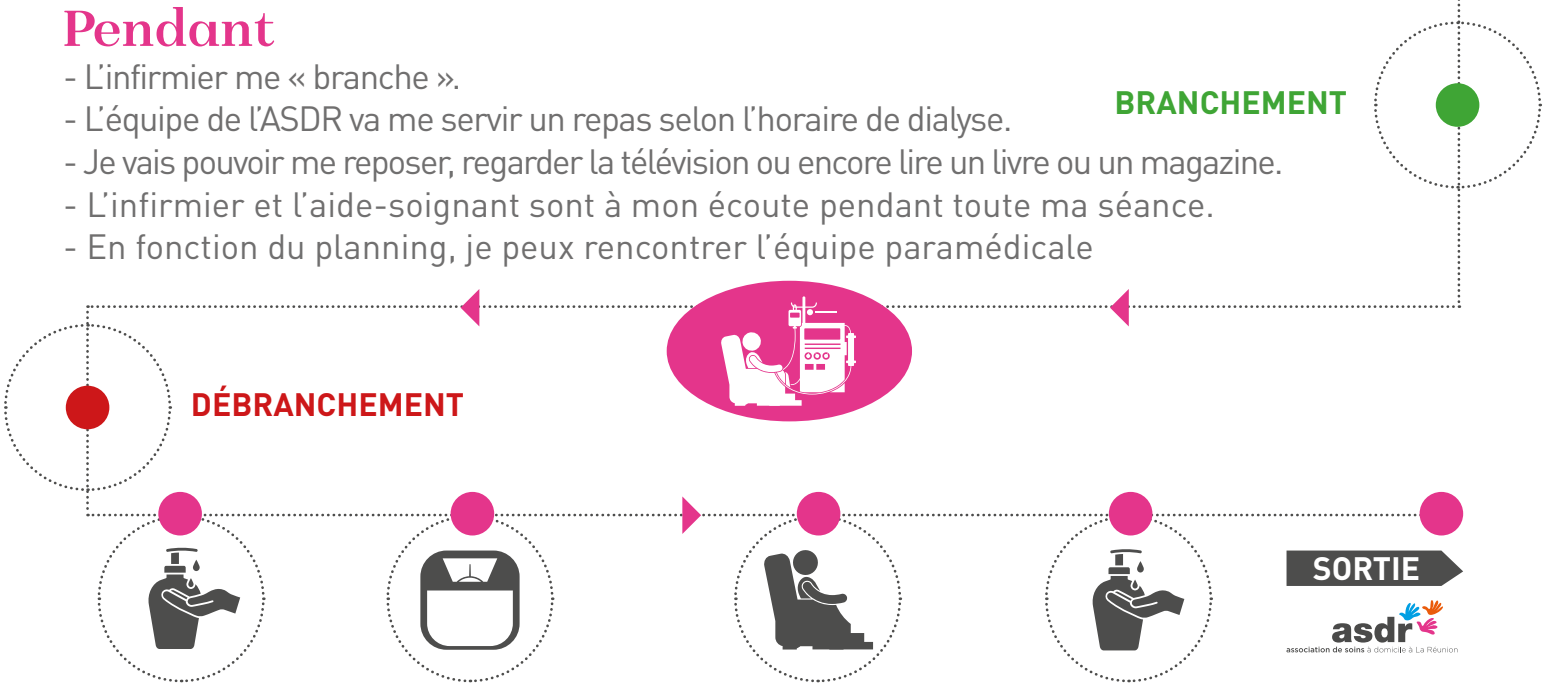
Avant

- J'arrive en dialyse 15 minutes avant la séance et lave mes mains avec une solution hydro alcoolique.
- J'attends en salle d'attente qu'un professionnel de l'ASDR vienne me chercher pour la pesée d'avant dialyse.
- Je me pèse, lave ma fistule au lavabo avec le savon et m'installe dans le lit ou le fauteuil pour ma séance.



Pendant

- L'infirmier me « branche ».
- L'équipe de l'ASDR va me servir un repas selon l'horaire de dialyse.
- Je vais pouvoir me reposer, regarder la télévision ou encore lire un livre ou un magazine.
- L'infirmier et l'aide-soignant sont à mon écoute pendant toute ma séance.
- En fonction du planning, je peux rencontrer l'équipe paramédicale



Après

- L'infirmier me « débranche ». Mes points de ponction doivent être comprimés entre 10 et 15 minutes, si je suis porteur d'une fistule.
- Je me lave les mains avant de me peser. Je me pèse. Je récupère mes affaires en salle de dialyse et j'attends mon moyen de transport en salle d'attente
- Je me lave les mains avec la solution hydro alcoolique avant de quitter l'ASDR.

La prise en charge à l'ASDR



Prise en charge administrative

Lors de votre arrivée, vous devez fournir, auprès du secrétariat, un certain nombre de documents pour compléter votre dossier administratif :

- Carte d'identité ou passeport, ou carte de séjour
- Carte vitale
- Carte mutuelle
- Coordonnées personnelles
- Coordonnées des personnes à prévenir, de la personne de confiance
- Cordonnées de votre médecin traitant
- Coordonnées de la société de transport sanitaire
- Attestation de prise en charge à 100% pour les Affections à Longue Durée (ALD).
- Divers consentements à signer (Règlement Général sur la Protection des Données, personne de confiance, délégation de pouvoir, etc.)

Pensez à communiquer au secrétariat toutes modifications administratives (changement de société de transport, déménagement, n° de GSM, ...).

Prise en charge médicale

Votre suivi médical est assuré par les médecins spécialisés en néphrologie.
Les médecins néphrologues assurent les visites régulières dans les centres de dialyse.
Vous pouvez également demander à les consulter.
Différents bilans et examens seront demandés par l'équipe médicale.
N'hésitez pas à solliciter le personnel médical pour plus d'informations.

Prise en charge paramédicale

Une équipe de professionnels est à votre service.
Les infirmiers ayant un statut libéral sont experts en dialyse. Ils effectuent les soins sur prescription médicale et exercent une surveillance constante des patients. Leur rôle est également de répondre à vos questions et de vous apporter les informations et conseils utiles à votre bien-être et au bon maintien de votre santé.
Les aides-soignants assistent l'infirmier lors des soins. Ils sont particulièrement chargés des soins de confort durant votre séance (hôtellerie, hygiène, restauration) et sont également à votre écoute.

Prise en charge psychologique

L'équipe médicale porte une attention particulière à votre bien être psychologique.
Ainsi, chaque patient peut bénéficier d'un entretien et d'un suivi psychologique à sa demande et/ou proposé par l'équipe soignante. N'hésitez pas à demander à rencontrer le psychologue.

Prise en charge sociale

L'assistant social intervient à votre demande, celle de votre entourage ou de l'équipe pluridisciplinaire. Lors d'un entretien, il évalue vos besoins et définit avec vous un plan d'aide individualisé et adapté à votre situation. Il propose un espace d'échange confidentiel.

Prise en charge diététique

L'alimentation, lorsque vous êtes traité par dialyse, fait partie de votre prise en charge médicale. Elle participe à une amélioration de votre état de santé. Les diététiciens sont présents afin de vous conseiller selon vos habitudes, vos goûts en tenant compte des prescriptions médicales.

Prise en charge biomédicale

Le service biomédical assure la maintenance et le suivi du système de traitement d'eau et des générateurs de dialyse. L'équipe veille également au bon fonctionnement des installations techniques dans le respect des normes de sécurité les plus strictes.

L'ASDR vous accueille dans le cadre de votre traitement d'insuffisance rénale. vous êtes ici suivi par une équipe médicale et paramédicale spécialisée en rapport avec votre pathologie. cependant, votre médecin traitant reste votre médecin référent. Nous vous encourageons à maintenir un suivi régulier.

En cas d'urgence, n'hésitez pas à appeler le 15

Éducation thérapeutique

Vous pouvez bénéficier du programme d'éducation thérapeutique « Oussa mi sava » qui se compose de 4 sous-programmes. Il a pour finalité de vous aider, vous et votre entourage, à mieux vivre avec votre maladie.
Il vous permettra de renforcer votre compréhension et vos compétences pour mieux gérer votre maladie au quotidien.
Les ateliers ludiques et interactifs peuvent être effectués en collectif ou en individuel, vous pouvez être accompagné de votre aidant.
Notre équipe pluridisciplinaire vous accompagnera tout le long de votre parcours éducatif personnalisé :

asdr
association de soins à domicile à La Réunion



Éducation thérapeutique du patient

1/ Sur rendez-vous : Bilan Educatif Partagé (BEP)

- Elaboration du diagnostic éducatif
- Adapté à vos attentes et vos besoins
- Planifier votre programme

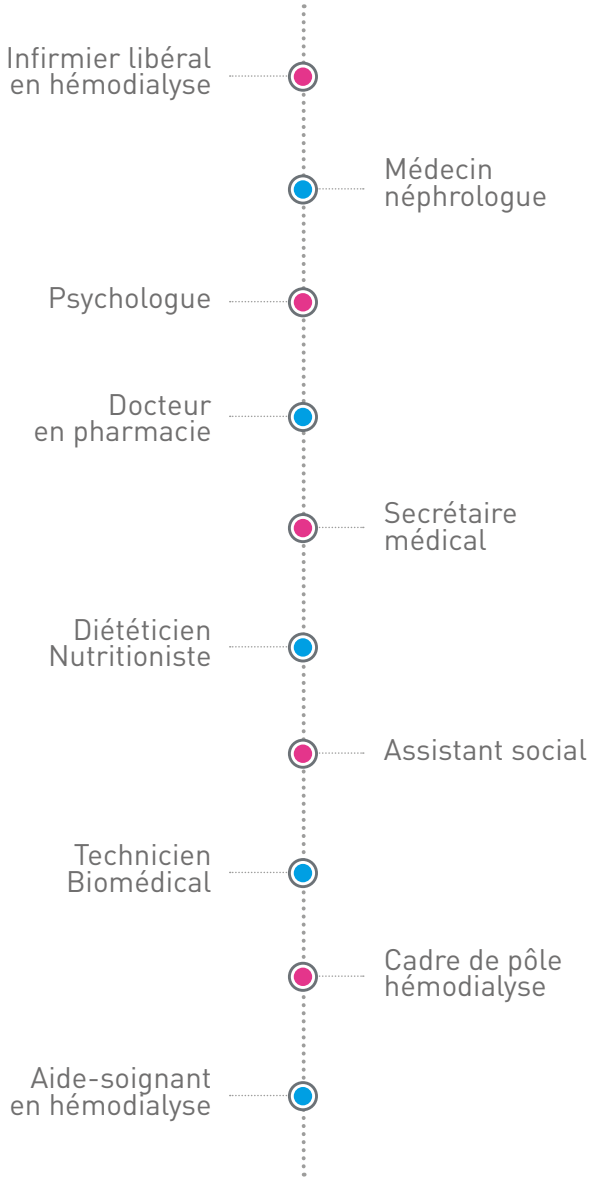
2/ Séances d'éducation thérapeutique collectives

- Ateliers collectifs ou individuels
- Identifier vos besoins et vos attentes

3/ Bilan des compétences acquises

- Bilan individuel à la fin du programme d'éducation thérapeutique
- Mise au point et actualisation des connaissances

NOTRE ÉQUIPE ÉDUCATIVE



Pour plus d'informations, appelez notre **standard au 0262 20 28 20** qui vous mettra en relation avec un membre de l'équipe ETP

ETP collective (Ateliers) et/ou ETP individuelle

> Thématiques selon besoins et souhaits

Je découvre la dialyse

Séances collectives

- Quelle est cette machine ?
- L'alimentation du dialysé
- Mon abord d'abord
- De l'eau mais pas trop

Je vis avec la dialyse

Séances collectives

- Je gère mon bilan et mon traitement
- Le potassium
- Le phosphore et le calcium
- Comment je vis avec la dialyse ?

Je découvre la greffe

Séances collectives

- Comment m'inscrire ?
- C'est l'heure de la greffe

Je deviens acteur de ma santé

Séances collectives

- Suivi médical et préparation des vacances
- Je suis à l'aise dans mon assiette
- Mes solutions pour mieux bouger
- Je suis acteur de ma dialyse

96% des patients

ont constaté une **amélioration de la qualité de vie**

61% des patients

ont **changé leurs comportements**

88% des patients

disent avoir été aidés à la décision sur **le choix de vouloir être greffé ou pas**

Les différents transports

Les transports sanitaires sont prescrits par le médecin selon le mode adapté à votre état de santé.

- **TAP : Transport Assis Professionnel :** Taxi - Véhicule Sanitaire léger (VSL)
- **Ambulance (transport couché)**

Le choix de la société de transport est laissé à votre discrétion.

Le transport aller/retour de votre domicile au pôle de soins est pris en charge à 100% par la sécurité sociale. Vous n'avez pas d'avance de frais à faire. La société de transport que vous avez choisie doit se rapprocher du secrétariat pour les démarches administratives.

Si votre état de santé le permet, vous pouvez utiliser votre véhicule personnel. Pour bénéficier d'une indemnité kilométrique forfaitaire, il vous suffit de récupérer la prescription de transport au secrétariat et de l'envoyer dûment remplie à votre caisse de sécurité sociale. Dans tous les cas, veillez à mettre à jour votre dossier administratif avec les secrétaires sur votre moyen de transport ainsi que les coordonnées de la société que vous avez choisie.

Extrait de la circulaire : « Article R322-10-5 Modifié par DÉCRET n°2015-207 du 24 février 2015 - art. 1

I. Le remboursement des frais de transport mentionnés aux b à f du 1° de l'article R. 322-10 est calculé sur la base de la distance séparant le point de prise en charge du malade et de la structure de soins prescrite appropriée la plus proche.
II. Les tarifs servant de base au remboursement des frais de transport aux assurés qui utilisent leur véhicule personnel sont fixés par arrêté du ministre chargé de la sécurité sociale »

Vos déplacements et voyages

Il vous est demandé d'en informer le secrétariat 6 mois avant votre départ afin de vous accompagner dans les démarches nécessaires et dans les meilleures conditions (recherche de Centre de dialyse et Demande de prise en charge par la Sécurité Sociale).

Pour tout départ, rapprochez-vous du secrétariat pour prendre connaissance de la procédure en vigueur à l'ASDR.

Liens utiles :
Association IDOTOURISME : www.idotourisme.com
Agence Gérard PONS : www.gerard-pons-voyages.fr
DIAVERUM : Organisme dans l'aide aux patients et la constitution du dossier avant voyage : www.diaverum.com

Votre séjour à la Réunion

L'association ASDR assure l'accueil de patients vacanciers en unité de dialyse assistée et/ou médicalisée selon les places disponibles.

Le rein

Les reins assurent 2 missions principales

1 > Une fonction d'élimination

2 > Une fonction de régulation

Les reins ont un rôle de filtre :

La fonction première des reins est d'éliminer les déchets et toxines produits par l'organisme et transportés par le sang.
Les reins équilibrent les minéraux nécessaires à l'organisme.
C'est le cas, par exemple, du sodium et du potassium qui proviennent des aliments. Les reins assurent donc leur maintien à un niveau constant, les excédents étant éliminés dans les urines.

Les reins maintiennent l'équilibre hydrique de l'organisme.
Nous absorbons des liquides principalement en buvant et la voie d'élimination principale de l'eau est les urines. Les reins permettent à l'organisme de maintenir la quantité d'eau qui lui est nécessaire.
Chaque jour, ils filtrent environ 190 litres de sang mais ne rejettent que 1,5 à 2 litres d'urine, cela varie en fonction des quantités de liquides consommés.
Au total, les entrées et les sorties journalières d'eau s'équilibrent.La prise en charge de nos patients s'articule autour de 2 axes principaux:

Les reins produisent des hormones, des enzymes et des vitamines :

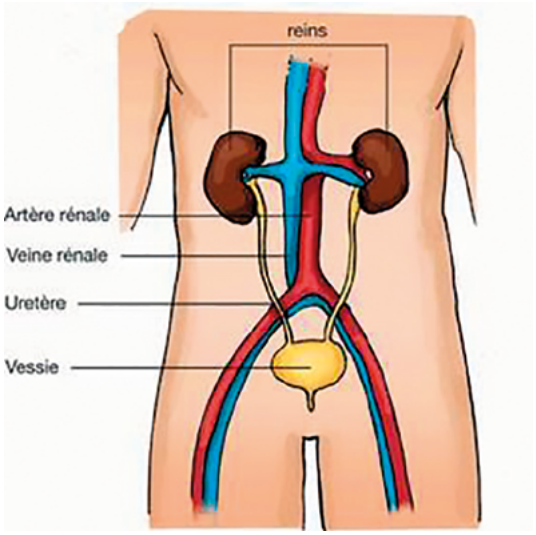
- La rénine est indispensable à la régulation de la tension artérielle.
- L'érythropoïétine stimule la création de globules rouges par la moëlle osseuse pour véhiculer l'oxygène dans l'organisme.
- La vitamine D permet l'absorption du calcium par l'intestin et sa fixation dans les os, ce qui est indispensable au maintien de leur bon état et de leur robustesse.

Mais où se situent les reins ?

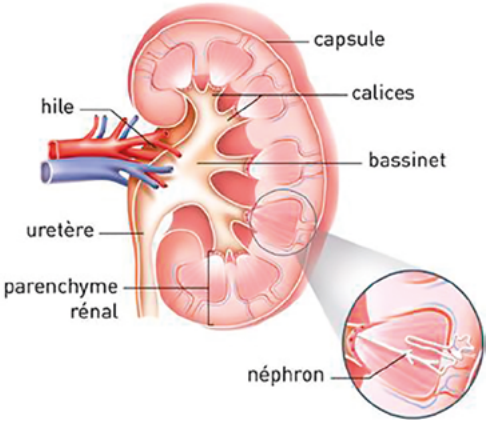
Une idée reçue veut que les reins soient positionnés dans le bas du dos. C'est l'emplacement que l'on désigne lorsqu'on «a mal aux reins». C'est une erreur: le plus souvent la douleur provient de la colonne vertébrale au niveau lombaire... Les reins sont situés bien au-dessus !

Anatomie des reins

Les reins sont localisés dans la partie arrière de l'abdomen, de chaque côté de la colonne vertébrale. Un rein sain mesure environ 11 cm de long, 6 cm de large et a une épaisseur de 3 cm, et est relié à l'artère aorte et à la veine cave inférieure par l'artère et la veine rénale.



La structure du rein



L'Insuffisance rénale chronique (IRC)

Définition

L'Insuffisance rénale chronique (IRC) est définie comme l'impossibilité permanente du rein à remplir ses fonctions naturelles d'élimination des déchets, de régulation et de fabrication de certaines substances nécessaires au bon fonctionnement de l'organisme.
L'IRC est le plus souvent la conséquence de l'évolution des maladies chroniques.

Causes

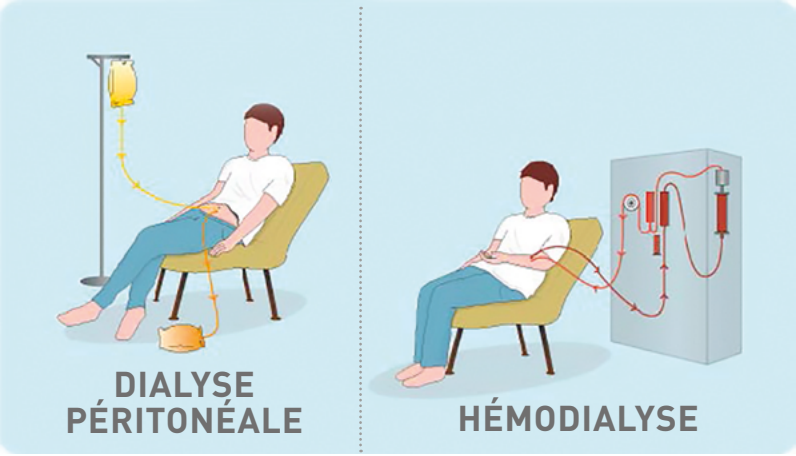
- Maladies auto-immunes (ce sont nos propres défenses immunitaires qui attaquent nos organes)
- Maladie héréditaire (polykystose)
- Calculs rénaux
- Diabète, Hypertension artérielle : avec une moyenne régionale supérieure à la moyenne nationale.
- Certains médicaments

Conséquences

- La rétention de déchets toxiques (urée, créatinine...),
- La rétention d'eau, de sel (œdèmes ...)
- La rétention de certains minéraux : risque d'augmentation du potassium, du phosphore
- La carence en vitamine D avec diminution du taux de calcium
- L'anémie
- L'hypertension artérielle
- Sang trop acide

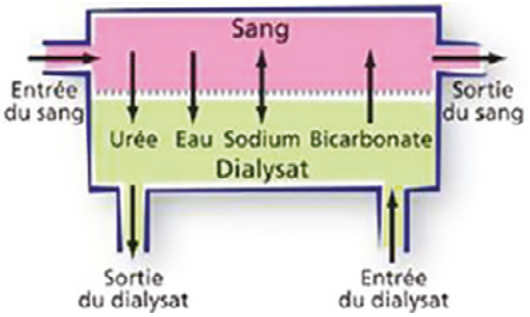
Les différents traitements possibles

L'insuffisance rénale chronique comporte plusieurs stades. L'insuffisance rénale chronique terminale (IRCT) est le stade final de la maladie où un traitement de substitution devient indispensable à la survie.
Il existe plusieurs types de traitement de l'IRCT :
- L'hémodialyse qui peut être réalisée dans différents types de centres et qui a lieu 3 fois par semaine.
- La dialyse péritonéale pour laquelle il existe 2 modalités et qui se réalise quotidiennement.
- La transplantation rénale.



L'hémodialyse

En France, il existe 3 types de centres d'hémodialyse. Chacun est adapté à votre autonomie et votre état de santé. Le néphrologue vous proposera le type de centre qui est le plus adapté pour vous.
L'hémodialyse est une méthode de filtration du sang. En filtrant le sang, la dialyse permet d'éliminer les déchets toxiques et l'excès d'eau qui s'accumulent dans l'organisme. Son rôle est de remplacer la fonction de filtration des reins afin que le patient puisse retrouver une qualité de vie la plus proche possible de la normale, malgré les contraintes du traitement. Cette méthode nécessite un accès au sang, par l'intermédiaire d'un cathéter ou d'une fistule artério-veineuse.
Dans la majorité des cas, les séances d'hémodialyse ont lieu trois fois par semaine et durent entre 4 et 5 heures chacune. Le délai maximum entre deux séances de dialyse est de 2 jours. La durée des séances de dialyse peut varier en fonction de votre corpulence et de la quantité de liquides à évacuer au cours de la séance.
Selon votre autonomie et votre état de santé, la dialyse peut être simple, assistée ou médicalisée.



Le centre ambulatoire :

un médecin néphrologue est présent sur le site tout au long de votre séance de dialyse.

Les autres traitements existants

La dialyse péritonéale

La dialyse péritonéale est une méthode utilisant une membrane située dans le ventre appelée « péritoine », comme une membrane naturelle qui va permettre l'élimination des déchets et l'équilibration hydrique.
Cette technique requiert la mise en place d'un cathéter qui est implanté chirurgicalement et demeure dans l'abdomen. Ce cathéter sert à réaliser les échanges de liquides (poches de 2 litres) qui permettront l'épuration du sang au travers du péritoine. Cette technique nécessite ensuite des séances quotidiennes qui sont effectuées à domicile, avec une hygiène irréprochable pour éviter les infections.

La dialyse péritonéale peut se réaliser sous 2 formes :

La nuit à l'aide d'une machine appelée cycleur :
Chaque nuit, vous ou votre infirmier connecte la machine au cathéter et la machine réalise les échanges de liquide toute la nuit de manière cyclique.
Cette méthode est appelée dialyse péritonéale automatisée.

La journée, de manière autonome :
Les échanges de liquides sont réalisés par vous-même 4 à 5 fois par jour selon la prescription médicale. Ce temps de chaque échange est de 30 à 45 min.
Cette méthode est appelée dialyse péritonéale continue ambulatoire.

Cette modalité n'est pas assurée par l'ASDR. Il vous est possible d'être dirigé vers une structure assurant ce type de traitement.

La transplantation rénale

Elle consiste à greffer un rein dans votre abdomen. Le principe de la greffe de rein est de remplacer les fonctions de vos reins malades par celles d'un nouveau rein ou « greffon rénal » issu d'un donneur.
Les reins malades restent en place. Leur fonction rénale devient progressivement nulle.
Le nouveau rein peut venir d'un prélèvement réalisé sur une personne récemment décédée ou d'un donneur vivant. L'équipe médicale s'assure de la compatibilité entre donneur et receveur, à l'aide d'examens immunologiques, ceci afin d'éviter une réaction immunitaire du rejet du greffon rénal.

A La Réunion, le bilan et l'opération sont réalisés au Centre Hospitalier Universitaire – site Félix Guyon à Saint Denis, seul établissement habilité pour les transplantations rénales à la Réunion.
Pour les donneurs vivants, l'intervention a lieu en métropole.
Le suivi se fait à l'hôpital dans un premier temps, puis conjointement entre l'hôpital et le néphrologue de votre choix.

Hygiène de vie



La fistule artério-veineuse ou le cathéter

Si vous êtes porteur d'une Fistule Artério-Veineuse (FAV) ou d'un pontage, voici quelques conseils :

- Les ponctions dans la FAV doivent être réalisées uniquement par le personnel de dialyse
- Ne pas réaliser la prise de tension artérielle au bras porteur de la FAV ou du pontage
- Signaler tout traitement anticoagulant
- Ne pas retirer une croûte sur une FAV mais prévenir le personnel soignant en cas de croûte persistante
- Ne pas porter de vêtement ou bijoux serrés
- Ne pas porter de charges lourdes avec le bras ayant la FAV
- Prendre des précautions lors de l'utilisation d'outils tranchants (cuisine, jardinage, bricolage...)

Chez vous, quotidiennement, vous devez surveiller l'hygiène et le bon fonctionnement de votre FAV.

Pour cela, vérifiez :

- Le thrill, en posant votre majeur et votre annulaire de la main opposée sur votre FAV, vous devez sentir un léger frémissement. Si vous ne sentez rien, cela peut être le signe d'une thrombose. (FAV ou pontage bouché)
- L'état de la FAV : rougeur, chaleur, douleur, peuvent être des signes d'infection.
- Le saignement : si cela arrive, vous devez comprimer pendant 10 mn au moins.

En cas d'anomalie, contactez rapidement le médecin néphrologue au 0262 20 28 20 ou le 15 en cas d'urgence

L'importance des vaccinations

L'insuffisance rénale étant responsable d'une baisse des défenses de l'organisme, les vaccinations sont très fortement recommandées : vaccin contre l'hépatite B, vaccin contre la grippe au début de l'hiver austral, vaccin antitétanique et antipoliomyélitique tous les 10 ans, etc.

Le sport

Il n'y a pas de contre-indication à la pratique du sport. Cependant, dans un souci de préservation de votre fistule, certains sports nécessitant le port de charges lourdes sont à éviter. Il est même fortement recommandé de pratiquer régulièrement un sport pour entretenir sa forme physique, ses muscles et son état cardiaque. La simple marche à pied, 15 à 60 minutes par jour, est bénéfique pour la santé.
En fonction des pathologies associées, votre médecin vous conseillera.

Quelles sont les recommandations ?

Le potassium : Il participe à la contraction musculaire dont celle du cœur. En excès, il peut être dangereux et entraîner des troubles cardiaques.
Les aliments les plus riches en potassium sont les fruits, les légumes et les tubercules (pomme de terre, patate douce, manioc, etc.).
Astuce : pour diminuer le potassium, pelez-les, , coupez-les en morceaux et faites-les tremper.

Le sel : En excès, il entraîne de l'hypertension artérielle, des œdèmes, de l'essoufflement et augmente la soif. Les aliments riches sont la charcuterie, le pain, le fromage et les biscuits apéritifs. Pour assaisonner vos plats, privilégiez les épices et les herbes aromatiques.

Les boissons : Ce qui vous fait prendre du poids entre les dialyses, ce sont les liquides bus. Ainsi pour une meilleure tolérance des séances de dialyse, il est conseillé d'avoir 2,5 litres d'eau au maximum à retirer entre deux dialyses. Les recommandations en termes de consommation quotidienne de liquides (eau, café, thé...) sont : dans le cas où vous urinez encore : 500 ml + diurèse (quantité d'urines sur 24h). Si vous n'urinez plus : 750 ml/jour.

Le phosphore : Il donne la solidité aux os et aux dents. Mais en excès, le phosphore entraîne des troubles cardio-vasculaires, des démangeaisons et des problèmes osseux. Il est présent dans les aliments riches en protéines.

Rappel pour les protéines : Il est important de ne pas diminuer vos quantités pour éviter la dénutrition et la perte musculaire. Les aliments les plus riches sont les viandes, poissons, œufs, produits laitiers.

DANGER / TOXIQUE - A NE PAS CONSOMMER

CERTAINS ALIMENTS SONT RECONNUS COMME TOXIQUES POUR LES PERSONNES ATTEINTES PAR L'IRC



BILIMBI



CARAMBOLE



GIRIMBELLE



RHUBARBE

Evaluation de votre satisfaction de la dialyse

L'ASDR mobilise plusieurs outils :
1) Enquête de satisfaction téléphonique

Dans un souci permanent d'amélioration de la qualité de nos services et dans le but de mieux répondre à vos attentes et besoins, nous réalisons en fin d'année, une enquête téléphonique en partenariat avec un cabinet spécialisé afin de connaitre, si vous acceptez cet échange, votre avis sur votre prise en charge en centre de dialyse.
Les résultats sont anonymes.

2) Fiche d'Amélioration des Pratiques (FAP)
Un dysfonctionnement dans votre prise en charge ?

DITES-LE-NOUS !
Un événement inattendu survenant lors de votre prise en charge, en lien avec les soins, l'organisation, etc... C'est un événement qui a entrainé des conséquences pour vous, il est donc important que vous puissiez nous le dire.

POURQUOI nous le dire ?
Votre implication est indispensable dans votre prise en charge. Lorsque vous signalez un dysfonctionnement, une situation qui vous semble anormale, vous aidez l'ASDR à :
- Identifier de nouveaux risques
- Mettre en œuvre des mesures pour prévenir ou limiter ces risques
- Améliorer les pratiques professionnelles pour continuer à mieux vous prendre en charge.

JE LE SIGNALE COMMENT ?
Seul ou à l'aide d'un professionnel, sur le document « La fiche de signalement d'un dysfonctionnement ». Cette fiche est mise à disposition au niveau de la boite à idée dans chaque centre de l'ASDR. Il est important de donner le maximum de précisions.
Une fois rempli, merci de la glisser dans la boite à idée.
Ces fiches peuvent si vous le souhaitez être anonyme !

QUE DEVIENT MA FICHE ?
Votre signalement est aussitôt porté à la connaissance du cadre de santé /cadre de pôle du secteur ainsi qu'à la directrice opérationnelle afin de déterminer rapidement les actions correctives à mettre en place.
Un comité de vigilances et des risques se tenant une fois tous les 15 jours, passe également en revue votre signalement, valide et complète les actions si nécessaire.

Dans la mesure où vous indiquez vos coordonnées, l'assistante qualité vous contactera afin de vous communiquer les suites apportées à votre signalement.

association de soins à domicile à La Réunion

FICHE DE SIGNALEMENT DE DYSFONCTIONNEMENT

DESTINÉE AU PATIENT / FAMILLE EN DIALYSE

Pour nous aider à améliorer nos pratiques

Personne signalante (Nom/prénom + téléphone)	Personne concernée (Nom/prénom + téléphone)

Date de l'évènement	Date du signalement

Centre de dialyse concerné

☐ Saint-André
☐ Sainte-Clotilde
☐ Sainte-Marie
☐ La Possession
☐ Saint-Paul

Vous pouvez compléter ce signalement en quelques lignes

Vous souhaitez nous alerter sur une problématique liée à :

☐ Attente lors d'une situation inhabituelle
☐ Chute
☐ Confidentialité / Intimité
☐ Dossier patient
☐ Matériel
☐ Médicaments
☐ Organisation (horaires, changement d'équipe etc…)
☐ Prise en charge douleur
☐ Les transports
☐ Respect
☐ Sécurité des soins
☐ Les repas
☐ Autres

Le jour de l'évènement, avez-vous pu informer ou alerter quelqu'un ?

☐ Non
☐ Oui. Si oui, qui ?

……

Des actions ont-elles déjà été mises en place ? Si oui, lesquelles ?

……

Merci de cocher la case ci-contre, pour permettre le traitement de votre signalement ☐

Dans le cadre de la réglementation européenne du traitement des données (Règlement Général sur la Protection des Données / RGPD), vous autorisez l'ASDR à partager les informations transmises dans le but de l'amélioration de nos pratiques et dans le respect des droits des patients.

Nous vous remercions pour ce signalement !

Pôle Qualité ASDR v2 2023

Glossaire

Anémie : Correspond à une carence de globules rouges ou d'hémoglobine dans le sang. Elle a pour origine différentes pathologies plus ou moins graves. Le taux est variable en fonction du sexe et de l'âge.

Calcium : Est l'un des minéraux essentiel à la solidité osseuse. Il est présent en abondance dans les os et les dents.

Créatinine : est un déchet métabolique normal produit par l'organisme. Elle est le résultat de la dégradation de la créatine, éliminée en majeure partie par les reins. Son taux dans l'organisme dépend de la capacité d'élimination rénale et de la masse musculaire.

Dialyse : Du grec, signifiant « séparer », « dissoudre ». Traitement de l'insuffisance rénale. Utilise une méthode d'élimination mécanique des déchets et de l'excès d'eau contenus dans le sang.

Dialyseur : Rein artificiel. Fait partie de l'appareil de dialyse et sert de filtre pour éliminer les déchets du sang.

Erythropoïetine : également appellé EPO, est une hormone qui stimule la formation et la croissance des globules rouges. Elle est produite en majorité par le rein.

ETP : Education Thérapeutique du Patient

Hémodialyse : Traitement de l'insuffisance rénale. Le sang passe dans un dialyseur pour être purifié de l'excès d'eau et des déchets qu'il contient.

Hypertension : Haute pression artérielle. Cause ou conséquence de l'insuffisance rénale.

Fistule artério-veineuse : est créée chirurgicalement en connectant une artère et une veine du bras. La veine (superficielle, facilement accessible) sera ainsi «artérialisée», afin d'être visible sous la peau.

Globules rouges : Cellules sanguines qui permettent le transport de l'oxygène dans le sang.

Hypertension artérielle (HTA) : Correspond à une hyperpression du sang dans les artères. Elle constitue un risque majeur d'accident cardiovasculaire.

Insuffisance rénale chronique (IRC) : Détérioration lente et progressive de la fonction rénale. Aussi appelée insuffisance rénale, généralement irréversible.

Néphrologue : Médecin dont la spécialité est l'ensemble des maladies rénales et leur traitement.

Œdème : Gonflement des tissus provoqués par la rétention d'eau et de sel.

Phosphore (phosphate) : Sel minéral contenu dans les liquides de l'organisme et régulé par les reins. Consolide les os quand son taux est normal. À des taux élevés, il provoque démangeaisons et douleurs aux articulations.

Plaquettes : Cellules sanguines qui jouent un rôle dans la coagulation du sang.

Ponction : Mise en place des aiguilles dans la fistule artério veineuse.

Potassium : Sel minéral contenu dans les liquides de l'organisme et régulé par les reins. Contribue au bon fonctionnement des nerfs et des muscles quand son taux est normal. À des taux élevés, il y a risque d'arrêt cardiaque et de mort.

Protéine : Substance contenue dans les aliments. Consolide, restaure et entretient les tissus de l'organisme. Les aliments d'origine animale sont très riches en protéines.

Reins : Organes qui assurent notamment la filtration du sang et la production de l'urine. Ils jouent un rôle essentiel d'épurateur et de régulateur de l'organisme.

Sodium : Sel minéral contenu dans les liquides de l'organisme et régulé par les reins. Conditionne la quantité d'eau retenue dans les tissus de l'organisme.

Solution hydroalcoolique : Solutions aseptisantes cutanées employées afin d'assurer l'hygiène des mains, notamment lors des soins médicaux. Elles agissent par contact direct et mécanique (en friction) et s'utilisent sans eau.

Tension artérielle : Correspond à la pression du sang dans les artères

Thrill : Sensation de frémissement perçue lors du passage du sang dans la fistule.

UAD : Unité d'auto-dialyse (simple ou assistée).

UDM : Unité de dialyse médicalisée.

Urée : L'urée est une substance éliminée dans les urines qui provient de la dégradation des protéines des muscles et de l'alimentation. On la retrouve dans le sang et dans les urines.

Uretère : Canal qui conduit les urines du rein à la vessie.

Urètre : Canal qui part de la vessie et qui évacue les urines hors de l'organisme.

Annexe 1

RGPD (en application du Règlement Européen (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 sur la Protection des Données personnelles et la loi informatique et libertés du 06 janvier 1978 (Articles 34 et 36)

Dans le cadre de votre prise en charge au sein de l'ASDR, des logiciels spécifiques sont utilisés permettant d'assurer votre suivi médical.

A cette occasion, des données vous concernant (état civil, couverture sociale, données médicales et paramédicales) ont fait l'objet d'un traitement automatisé. Ces données sont ainsi traitées sous la responsabilité de notre établissement et protégées par le secret médical. Elles sont collectées directement auprès de vous, de votre famille lors de votre prise en charge ou indirectement auprès de professionnels de santé et conservées pour une durée minimale de 20 ans.

Les données collectées, hébergées sur les serveurs de l'ASDR au sein du datacenter régional TESIS, agréé HDS (Hébergeur de Données de Santé), de manière sécurisée, sont au seul usage de l'établissement et de ses partenaires dans le seul intérêt de votre prise en charge.

Elles peuvent être communiquées pour des études à finalité médicale.

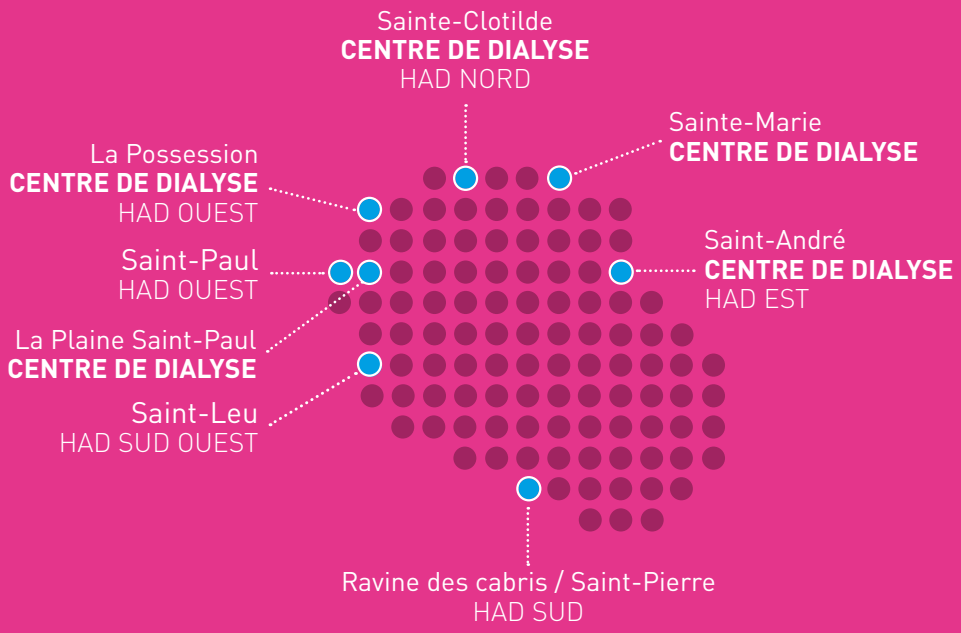
Vous disposez d'un droit d'accès aux informations vous concernant. Vous pouvez en vérifier l'exactitude et, le cas échéant, les rectifier, les compléter et les mettre à jour.

Vous avez le droit de vous opposer ou d'en limiter l'utilisation sous réserve du respect des contraintes réglementaires.

Vous pouvez exercer ce droit en adressant un courriel au délégué à la protection des données à l'adresse suivante : dpo@asdr.asso.fr

Aux 4 coins de l'île

L'ASDR PREND SOIN DE VOUS



DESIGN GRAPHIQUE © Cactus 2

asdr
association de soins à domicile à La Réunion

contactez-nous
au numéro unique
0262 **20 28 20**

www.asdr.asso.fr
131 route de Bois de Nèfles
97490 Sainte-Clotilde